
Jour de séance 11

le jeudi 13 décembre 2018

10 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que les parlementaires devraient appeler les partis politiques représentés à la Chambre par leur nom exact. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les questions orales, il a été fait allusion à l'absence d'un député. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande à l'hon. M. Cardy de se rétracter ; le député obtempère.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réformer la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. (Pétition 3.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

M^{me} Mitton donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 21 mars 2019, appuyée par M. Arseneau, elle proposera ce qui suit :

attendu que la thérapie de conversion vise à changer l'orientation sexuelle d'une personne ;

attendu que la Société canadienne de psychologie affirme que : « La recherche scientifique nie l'efficacité de la thérapie de conversion ou de la thérapie réparatrice » ;

attendu que la Société canadienne de pédiatrie déclare que : « De toute évidence, la thérapie de conversion ou la thérapie réparatrice, qui consiste à tenter de transformer les gais ou les lesbiennes en hétérosexuels, est contraire à l'éthique, ne devrait pas être dispensée par un médecin, et les médecins ne devraient pas orienter leurs patients vers ce type de thérapie » ;

attendu qu'il est généralement reconnu que la thérapie de conversion a des effets néfastes sur les membres de la communauté LGBTQ+ et les jeunes ;

attendu que les administrations du pays et du continent ont pris des mesures pour interdire la fourniture d'une thérapie de conversion et l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la fourniture d'une thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'utilisation de fonds publics pour donner accès à des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province ou pour les soutenir autrement.

M. Arseneau donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 21 mars 2019, appuyée par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

que l'Assemblée législative exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée provinciale de Glengarry—Prescott—Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de langue française, notamment en ce qui concerne le projet d'Université de l'Ontario français,

que l'Assemblée législative dénonce la récente atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada,

que l'Assemblée législative constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante

et que le drapeau franco-ontarien soit hissé devant l'Assemblée législative.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 14 décembre 2018, la deuxième lecture du projet de loi 8 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h 35.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M ^{me} Landry	M. Horsman
M ^{me} Harris	M. Harvey	M ^{me} Thériault
M ^{me} Rogers	M. LePage	M. Lowe
M. Landry	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M ^{me} LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M ^{me} Conroy	l'hon. M ^{me} M. Wilson	
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M. Carr	

La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M ^{me} Landry	M. Horsman
M ^{me} Harris	M. Harvey	M ^{me} Thériault
M ^{me} Rogers	M. LePage	M. Lowe
M. Landry	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M ^{me} LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M ^{me} Conroy	l'hon. M ^{me} M. Wilson	
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M. Carr	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.